

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER DU LUNDI 3 MAI 2021 – 18H00</p>

Le trois mai deux mil vingt et un à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LATTIER, dûment convoqué en date du 26 avril 2021 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 11 (+ 3 pouvoirs)

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. SOTON Emmanuel, Mme Estelle ACHARD, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme DAUSSY Florence, M. Richard TRAVERSIER, Mme Gwenaële BONGARD, M. NALLET Jean-Philippe, Mme Sabine CUZET.

Absents excusés : Mme Estelle HOURS a donné pouvoir à M. Emmanuel SOTON
Mme Annie CLUZE a donné pouvoir à Mme Sabine CUZET
M. Dominique RIBEIRO a donné pouvoir à M. François BALLOUHEY

Secrétaire de séance : Mme Christelle LANDEFORT

Ouverture de séance à 18h50 après l'intervention de M. Sylvain CHAUTEMPS du TE 38 (Territoire d'Energie 38) en vue du transfert de la compétence éclairage public.

SEANCE n° 04-2021- DELIBERATION N° 01 : vente d'une parcelle communale de l'Eco quartier « L'Orée des Vignes » – Section ZD parcelle n°276

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme FERLAY Nicolas souhaitent acquérir la parcelle communale section ZD N° 276 située au lieudit Le Cutil- Eco quartier « L'Orée des Vignes » d'une superficie de 690 m².

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver la vente de ce terrain communal, section ZD n° 276, situé lieudit Le Cutil, Eco quartier « L'Orée des Vignes », d'une superficie de 690 m².
- Que le prix de vente du terrain s'effectue sur une base de 100.00 € le m²

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente du terrain à M. et Mme FERLAY Nicolas, section ZD n° 276 situé lieudit Le Cutil – Eco quartier « L'Orée des Vignes », d'une superficie de 690 m² pour un montant total de 69 000.00 €
- **ACCEPTE** de régler les frais d'honoraires au mandataire du cabinet immobilier « I particulier » pour un montant de 5 000.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vote : Pour 14 voix (dont 3 pouvoirs), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 04-2021- DELIBERATION N° 02 : vente d'une parcelle communale de l'Eco quartier « L'Orée des Vignes » – Section ZD parcelle n°276

Annule et remplace la délibération n° 04-2021-01 du 03/05/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme FERLAY Nicolas souhaitent acquérir la parcelle communale section ZD N° 276 située au lieudit Le Cutil- Eco quartier « L'Orée des Vignes » d'une superficie de 690 m².

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver la vente de ce terrain communal, section ZD n° 276, situé lieudit Le Cultil, Eco quartier « L'Orée des Vignes », d'une superficie de 690 m².
- Que le prix de vente du terrain s'effectue sur une base de 100.00 € le m²

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente du terrain à M. et Mme FERLAY Nicolas, section ZD n° 276 situé lieudit Le Cultil – Eco quartier « L'Orée des Vignes », d'une superficie de 690 m² pour un montant total de 74 000.00 € en ce compris de 5 000.00 € de commission d'agence à la charge de la commune.
- **ACCEPTE** de régler les frais d'honoraires au mandataire du cabinet immobilier « I particulier » pour un montant de 5 000.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.
-

Vote : Pour 14 voix (dont 3 pouvoirs), Abstention 0 voix, Contre 0 voix.

QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner vente GENTY / BONNET : la commune ne préempte pas sur ce bien.
Tenue des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021 : pour ces élections, il y aura 4 bureaux de vote ainsi que 8 assesseurs. Une liste provisoire des bureaux va être établie en fonction de la disponibilité de chaque personne.
Pour la tenue de ces bureaux, il est demandé aux élus, aux bénévoles de se faire vacciner ou bien d'effectuer à un test PCR.
- Cérémonie du 8 mai : Pas d'information précise pour le moment. Mais cérémonie restreinte à 10h30 au cimetière de la Baudière.
- Travaux au terrain de football : Le terrain d'entraînement est en très mauvais état. Un devis de l'entreprise TOUTENVERT est proposé. Un problème est soulevé au niveau de l'arrosage. Car sans arrosage du terrain, il n'est pas possible de le remettre en état. Actuellement, le réseau d'irrigation de l'ASA est partagé avec les exploitants agricoles. Il faudrait voir si nous pouvons avoir une borne spécifique pour le terrain de football.
- Terrain multisports : Le city parc est en cours d'installation.
- Terrain de boules : deux devis sont proposés pour l'embellissement du terrain de boules près du terrain multisports. En attente de négociations.
- Point sur le projet micro-crèche : une pré étude a été demandée auprès d'un architecte et d'un maître d'œuvre. Une demande a été, également, faite auprès d'un géomètre pour le bornage.
- Proposition de rachat maison BENAHCENE : une discussion entre les parties est en cours. Mais un accord pourrait se conclure à 15 000.00 €.
Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition d'acquisition.
- Point sur le projet de l'extension de la cantine : la commission d'appel d'offres se réunira le 20 mai prochain pour l'ouverture des plis.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au lundi 14 juin 2021 à 19h00.

La séance est close à 20h10.